

UFCV

Projet pédagogique – Villa Bellevue Nézel

2024-2025



Villa Bellevue

1 route de Montgardé

78410 Nézel

Sommaire

Introduction.....	2
1. L'UFCV.....	3
a. L'UFCV s'enracine dans un projet de société.....	3
b. L'UFCV met en œuvre une intervention au service des territoires.....	3
c. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance.....	5
2. La structure.....	10
3. Public accueilli.....	13
4. Les intentions éducatives.....	14
5. Les moyens humains.....	16
6. La vie quotidienne.....	17
7. Organisation des activités.....	19
8. Sécurité.....	19
9. Les modalités de participations des mineurs.....	20
10. L'accueil des enfants en situation de handicap.....	20
11. Evaluation.....	20

Introduction

L'accueil de loisirs est un lieu qui privilégie la découverte, le jeu, les rencontres et la communication. C'est un lieu où les enfants grandissent au travers d'activités, de la vie quotidienne. En ce sens nous les accompagnons dans leur développement en favorisant l'épanouissement de leur personnalité au sein du groupe, dans le respect de soi et des autres. Nous les valorisons au sein du groupe en les responsabilisant et en leur permettant d'être autonome. Enfin nous les encourageons à être acteur de leur journée afin qu'ils s'épanouissent pleinement en toute sécurité, pour qu'ils deviennent les citoyens de demain.

1. L'UFCV

a. L'UFCV s'enracine dans un projet de société

L'UFCV est une association, reconnue d'utilité publique, d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Le texte sur les "Finalités et choix d'action" adopté en 1976 précise un référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'Ufcv. Ils sont confirmés en 2007 et s'enracinent dans :

- Une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa construction permanente et sa responsabilité ;
- Une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'Homme.

Au nom de ses Finalités, l'UFCV réaffirme qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'Enfant, de l'Homme et du citoyen.

LA FORMATION
(Vitalité et croissance)



UFCV



L'ANIMATION
(Énergie et dynamisme)



L'INSERTION
(Chaleur et solidarité)

b. L'UFCV met en œuvre une intervention au service des territoires

Un projet participatif et co-élaboré

Pour l'UFCV, l'animation porte en elle-même une dynamique de confrontation, de projets, de négociation. Elle permet la rencontre de projets de personnes, de groupes ou d'associations, de municipalités, d'élus associatifs ou locaux.

Dans cet environnement complexe, l'animation a pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité des relations sociales et du bien-être des personnes et des groupes. Telle que nous la concevons, l'animation manifeste ouverture et pluralisme. Elle repose sur un projet participatif et Co-élaboré.

Pluralisme et Laïcité

Dans une société soumise à de profonds bouleversements, l'Ufcv est attachée aux principes de pluralisme et de laïcité. Ils sont action et volonté, résistance à la facilité du renoncement, au confort de la pensée unique, à la violence.

Acteur de l'économie sociale et solidaire

L'UFCV s'inscrit dans une économie sociale et solidaire. Elle affirme à l'ensemble de ses partenaires (institutions, financeurs, associations et entreprises) son attachement à l'aspect non-lucratif. L'UFCV rejette la simple production de richesse financière et valorise la réciprocité des échanges.

Acteur de l'Education Populaire

L'UFCV, association d'éducation populaire, favorise l'engagement des associations et des personnes qui adhèrent à son projet. Elle permet ainsi à chacun d'exercer sa citoyenneté. Elle s'appuie sur la dynamique de la vie associative. Corps intermédiaire, elle est acteur et médiateur de la société civile et interlocuteur des pouvoirs publics.

Une identité nationale

Pour assurer la pérennité de son projet, plusieurs approches garantissent la cohésion de ses acteurs et la mise en œuvre cohérente des actions qu'elle promeut :

- ➔ L'unité politique et économique ainsi que la permanence d'une fonction d'employeur unique sont essentielles à son développement harmonieux sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin ;
- ➔ La solidarité économique entre les régions est indispensable. Cette répartition des ressources est transparente. Chaque région inclut dans ses choix budgétaires le développement stratégique des actions, la participation au fonctionnement de la direction nationale et aux services mutualisés ;
- ➔ Le décloisonnement de ses secteurs d'activité et la mise en synergie de ses acteurs au service de son projet constituent une des conditions essentielles de la participation de l'UFCV à des dynamiques d'animation et de développement social des territoires. Les regroupements autour de projets communs et leur mise en réseau viennent en appui à cette stratégie.

- ➔ Attachée au principe de subsidiarité, l'UFCV ne se substitue pas à ceux qui apportent une réponse adaptée.
- ➔ Dans le cadre de compétences partagées, elle reconnaît la capacité des partenaires locaux à se concerter et imagine avec eux, le cas échéant et s'ils le souhaitent, des modalités de conventionnement.
- ➔ L'UFCV affirme l'importance essentielle du volontariat conjointement à l'engagement de ses salariés et de ses bénévoles. La participation à la vie associative doit être reconnue et valorisée dans le parcours de chacun et ne peut être réservée aux seuls bénévoles ayant la possibilité matérielle de faire un tel choix.

c. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance

L'éducation de l'enfant concourt à son processus de développement global. Elle est le fruit de la conjonction de trois types d'acteurs que sont :

- La famille
- Le système scolaire
- Le "tiers-éducatif", notamment au travers des organisations locales telles que les associations sportives, culturelles, sociales... ainsi que toutes les formes d'Accueils Collectifs de Mineurs à Caractère Educatif et spécialement les accueils de loisirs implantés localement.

Les évolutions du modèle économique familial, rendent plus que jamais indispensables ces lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle spécifique.



En se plaçant du point de vue de l'enfant, afin de lui permettre une structuration efficace, évolutive en fonction de son âge, il est indispensable que les trois types d'acteurs se rejoignent en une nécessaire cohérence éducative. Ainsi, les partenariats entre les personnels des accueils et les autres acteurs concernés (les parents, les écoles, les élus municipaux, ...) favorisent cette cohérence pédagogique ainsi que l'accès à la citoyenneté.

Les accueils de loisirs et périscolaire de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

- **Un service éducatif** qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans l'accueil de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école, autres acteurs du tiers-secteur)

Projet pédagogique 2024-2025 – Accueil de loisirs de Nézel

- **Un service d'accueil et d'activités** pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces de l'accueil de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser
- **Un service de garde collective** utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer, par son fonctionnement, tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

Les structures d'accueil de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des aptitudes de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations, ...).

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences. Le projet éducatif de la collectivité repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux activités des accueils de loisirs.

De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les directeurs des accueils de loisirs et périscolaires et les professionnels permanents. Ils s'appuient sur des projets pédagogiques adaptés à chaque lieu et à chaque période. Ces projets devront donc être actualisés régulièrement.

Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent. Les familles et la collectivité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.



d. De grands principes éducatifs

① L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :

- ➔ les animateurs et les enfants ;
- ➔ le directeur, les animateurs et les parents ;
- ➔ les enfants entre eux ;
- ➔ les parents et les enfants ;
- ➔ les adultes des accueils entre eux ;
- ➔ le directeur et la mairie (élus et techniciens) ;

- les équipes enseignantes
- le directeur des accueils et son responsable local à l'UFCV.

2 L'accueil de loisirs et périscolaire construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et aptitudes, leurs besoins).

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans l'accueil de loisirs.

Les animateurs s'appuient sur 4 postures harmonieusement composées :

- jouer avec ;
- faire jouer ;
- donner à jouer ;
- laisser jouer.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- Des espaces préstructurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels) ;
- des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
- des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur) ;
- des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet).

La pédagogie du choix des enfants :

- ➔ la mise en place d'activités internes et externes diversifiées n'encourage pas les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire vise à les associer, autant que possible, à la création de leurs activités (idées, préparation et animation) ;
- ➔ la définition des règles de vie à l'intérieur des accueils, autant que faire se peut, avec les enfants, favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

③ L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants :

Cela se concrétise :

- ➔ par les attitudes éducatives des directeurs des accueils et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans la structure par tous les moyens à leur convenance.
- ➔ par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges).
- ➔ par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre : Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.



④ L'accueil de loisirs et périscolaire est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement.

Pour vivre ensemble, le mode d'intervention doit favoriser la personne dans le groupe. Chaque enfant est différent, il doit pouvoir s'exprimer et évoluer au sein de la structure librement. Pour le permettre, l'équipe associera le groupe à l'élaboration des règles de vie, mettant en place une instance de régulation au sein de laquelle l'adulte veillera à faciliter la parole de chacun.



Pour une organisation des espaces (tant pour les espaces intérieurs qu'extérieurs), une réflexion est menée en amont du fonctionnement de l'accueil et est actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueils spécifiques selon les âges, espaces de rangements, etc.

Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :

- ➔ temps d'accueil matin et soir (plages horaires) ;
- ➔ organisation de base d'une journée-type (horaires) ;
- ➔ adulte-référent pour chaque enfant.

Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans l'environnement local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-camps, ...) et des partenariats avec des associations et autres acteurs éducatifs locaux.

Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités "traditionnelles".

Pour des activités concertées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix et d'être accompagnés dans la gestion de leur mise en œuvre.

2. La structure

Fiche d'identité

Organisateur	Dénomination	UFCV		
		Adresse	1 villa des Pyrénées 75020 Paris	
	Téléphone	01 44 72 14 14		
Accueil de loisirs	Adresse Extrascolaire et Mercredi	Villa Bellevue 1 route de Montgardé 78410 Nézel		
	Adresse Accueil Périscolaire	Ecole Louis Pasteur 8 chemin des Hamards 78410 Nézel		
	Téléphone	01 34 74 07 72 06 15 66 20 78		
	Horaires	Accueil périscolaire matin	7h – 8h30	
		Accueil périscolaire soir	16h30 – 19h	
		Mercredi et vacances scolaires	7h - 19h	
Les enfants	Effectifs moyens	Accueil périscolaire matin	8 enfants	
		Accueil périscolaire soir	40 enfants	
		Mercredi	25 enfants	
		Vacances scolaires	Entre 10 et 20 enfants	
La structure	Propriétaire des locaux	Mairie de Nézel		
		Adresse	27 Rue Saint-Blaise, 78410 Nézel	
L'encadrement	1 Directeur	En formation BAFD		
	2 animateurs	Titulaires du BAFA		
Numéros d'habilitation SDJES	Périscolaire	0780714AP000224-E01		
	Extrascolaire	0780714AP000224-E01		

Rappel de la réglementation :

« L'article L114-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) , texte codifié de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées stipule que toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »

Villa Bellevue

L'accueil de loisirs La Villa Bellevue se trouve 1 route de Montgardé sur les hauteurs de la commune de Nézel pendant les mercredis et les vacances scolaires. Il est situé à quelques minutes à pied de l'école Louis Pasteur et de la salle de restauration scolaire, au sein du parc public de Bellevue.

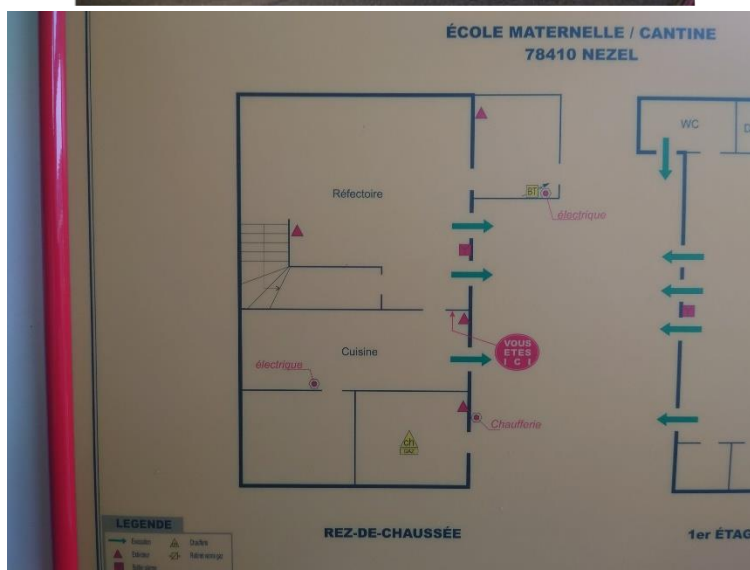


Il se compose de deux espaces principaux :

- L'espace maternelle, avec son mobilier adapté aux 3-6 ans
- L'espace élémentaire composé d'une zone de lecture, d'activité et d'un grand espace pour les jeux libres et temps calmes.

Entre ces deux espaces se situent les sanitaires ainsi que le bureau du directeur. L'accueil dispose également de deux cours extérieures.

Ecole Pasteur



L'accueil périscolaire se déroule à l'école Pasteur, au 8 chemin des hamards. Il se situe dans un préfabriqué accolé au réfectoire. Les enfants y sont accueillis le matin & le soir. Nous disposons également de la cour de récréation ainsi que de sanitaires adaptés tant aux élémentaires qu'aux maternelles.

Secteur géographique

Situé dans un cadre champêtre, Nézel est un village rural de 1040 habitants (recensement 2019) situé dans le creux d'une vallée verdoyante traversée par la Mauldre. Particulièrement bien desservie, notamment par l'autoroute A13, Nézel est proche du parc régional du Vexin Français ainsi que de la capitale.

3. Public accueilli

Age : Nous accueillons un public allant de 3 à 12 ans, de la petite section de maternelle au CM2

Effectifs : Pour ce qui est des effectifs, nous pouvons accueillir pendant les mercredis et les vacances, un effectif maximal de 44 enfants à la Villa Bellevue, réparti comme suit : 20 maternelles et 24 élémentaires.

En périscolaire, situé à l'école Louis Pasteur, nous pouvons accueillir un effectif maximal de 50 enfants répartis comme suit : 30 élémentaires et 20 maternelles.

Tout ceci avec les taux d'encadrements réglementaires suivants :

Périscolaire : 1 animateur pour 10 maternelles & 1 animateur pour 14 élémentaires

Extrascolaire : 1 animateur pour 8 maternelles et 1 animateur pour 12 élémentaires.

Caractéristiques générales de la tranche d'âge

-Besoins par tranche d'âge :

Les 3-5 ans

Besoins physiques : <ul style="list-style-type: none">• De repères concrets (espaces temps)• Temps de repos• Importance de la vie quotidienne• Faible notion du danger• Capacités physiques variables• Découverte du corps (peu conscience des sensations de chaud et froid)	Besoins sociaux : <ul style="list-style-type: none">• Apprentissage de la vie en collectivité• Apprentissage de l'autonomie• Possessif / peu prêtreur/ égocentrique• Imitation, identification• Parle mais n'écoute pas• Ne veux pas perdre	Besoins affectifs : <ul style="list-style-type: none">• Grande sensibilité• Besoin de sécurité/ réconfort• Importance du doudou• Importance du rituel
Besoins intellectuels : <ul style="list-style-type: none">• Curieux• Concentration de courte durée• Mémoire importante• Age du « pourquoi »• Imaginatif• Observateur• Pas de notion du temps	Besoins biologiques : <ul style="list-style-type: none">• Alimentation diversifiée• Hygiène corporelle• Apprentissage de la vie sociale, politesse, loi, morale	

Les 6-12 ans :

Besoins physiques :

- Bonne maîtrise corporelle
- Respect de la pudeur
- Besoin de se confronter aux autres
- Besoin de se dépenser et récupération rapide

Besoins sociaux :

- Souhaite prendre des responsabilités à la hauteur de ses capacités
- Veux faire seul
- Souhaite construire ensemble
- Importance de la vie de groupe
- Notion de partage plus développée pour se faire des amis

Besoins affectifs :

- Souhaite que l'on lui fasse confiance
- A besoin de sécurité
- S'identifie aux autres

Besoins intellectuels :

- Sait lire et écrire
- Curieux, a besoin d'explication, de savoir, de comprendre
- Début de l'esprit critique
- Acquisition de la notion de temps et de l'espace
- Imaginaire présent, intérêt pour les fabulations.

La place des familles :

L'accueil des parents est un moment important de la journée, l'équipe doit donc être accueillante à l'écoute et disponible. C'est lors de ces temps que l'équipe pourra échanger avec les familles dans le but d'établir une relation de confiance.

4. Les intentions éducatives

L'accueil de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication, que ce soit entre enfants & adultes qu'entre adultes. C'est également un lieu qui permet de se construire socialement, de trouver sa place au sein du groupe et de se construire, non seulement en tant qu'individu mais aussi en tant que futur citoyen.

Cela se concrétise par la mise en place, au centre, de :

- Différentes formes de jeux en tant que vecteurs importants de développement et de socialisation.
- Différents moments où l'enfant est acteur de sa journée à travers son implication dans les temps de la vie quotidienne, afin de favoriser son autonomie.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
L'autonomie de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation des enfants dans les activités quotidiennes de l'accueil • Avoir une liberté de choix dans la manière de vivre ses journées 	<ul style="list-style-type: none"> • Être acteur dans le choix de ses activités • Capable de s'occuper et de prendre soin de son environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'outils d'expression, telle qu'une boîte à idée, afin d'exprimer ses envies ➤ Possibilité de ne pas participer aux différentes activités proposées ➤ Mise à disposition d'espaces ou de matériels de rangement
Favoriser l'imaginaire de l'enfant <ul style="list-style-type: none"> • Développer la curiosité et la créativité 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir de nouvelles pratiques et connaissances • Placer les enfants dans une démarche de découverte 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de grands jeux avec un imaginaire fort ➤ Inviter au temps de lecture ➤ Mettre en place des identités visuelles fortes au travers de thèmes abordés pendant chaque période
La socialisation et le rapport aux autres <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le respect (de soi, des autres, des lieux) • Encourager la coopération & l'entraide entre les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enfant écoute les autres et est écouté • Savoir respecter les règles • Être capable de s'entraider au sein d'un projet commun 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Règles de vies élaborées ensemble et affichées (sous forme de bulles dessinées, pictogrammes etc...) ➤ Mise en place d'activités faisant appel à leur sens de la solidarité, de grands jeux de coopération ➤ Mise en place de groupes hétérogènes du point de vue de l'âge ➤ Mise en place de temps où les enfants peuvent s'exprimer

5. Les moyens humains

LE ROLE DE CHACUN

Rôle du directeur	Rôle des animateurs	Rôle des stagiaires
<ul style="list-style-type: none">° Assurer la gestion administrative et financière de l'accueil° Former et accompagner au quotidien son équipe d'animation° Assurer la sécurité affective et morale de différents intervenants° Organiser et gérer la vie quotidienne de la structure.° Gérer les relations avec les différents partenaires	<ul style="list-style-type: none">° Assurer la sécurité affective et morale des enfants placés sous sa responsabilité° Être actif et dynamique au quotidien° Proposer et mettre en place des activités innovantes et basées sur les objectifs° Respecter le rythme de l'enfant et connaître ses besoins° Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none">° Les animateurs en formation BAFA ont les mêmes responsabilités et effectuent le même travail que les animateurs diplômés.° Ils proposent des activités, les mènent et les évaluent.° Ils n'hésitent pas à solliciter l'équipe d'animation ou le directeur pour une meilleure compréhension du fonctionnement.

Droits et devoirs de l'équipe :

- Les animateurs devront travailler en équipe, en cohérence avec le projet pédagogique et les directives du directeur.
- L'équipe d'animation doit assurer la sécurité physique, morale et affective du public accueilli
- L'animateur se doit d'être assidu dans son travail
- Le téléphone portable personnel se doit de rester un moyen de communication, au sein de l'équipe d'animation, de prévention en cas de survenue d'un problème et ludique dans le cadre d'un jeu ou d'une activité nécessitant son utilisation (jeux musicaux par exemple). Son utilisation à des fins personnelles doit, bien entendu, se limiter aux temps de pause.
- Il est bien entendu interdit de transgresser la loi, tout animateur allant à l'encontre de celle-ci se verra sanctionné.
- Les pauses devront se faire de manière raisonnable et raisonnée. D'une durée de 45min, les animateurs doivent respecter l'horaire de travail indiqué sur leur planning. En effet prendre sa pause ne doit pas avoir d'incidence sur l'encadrement des enfants et l'animateur la prenant devra en informer le directeur ainsi que ses collègues.

6. La vie quotidienne

Il y a deux types d'accueil. Un se déroulant pendant les temps périscolaires (Matins, soirs & mercredis) et un second pendant les temps extrascolaire (pendant les vacances).

Accueil Périscolaire

Les enfants	Les animateurs
<p><u>Temps du matin</u> 7h-8h30 arrivée des enfants temps d'autonomie, accès aux différents pôles de jeu.</p> <p><u>Temps du Soir</u> 16h30 goûter, devoirs et temps libre.... 19h fin de l'accueil de loisirs</p>	<p><u>Temps du matin</u> 7h-8h30 mise en place de l'organisation d'accueil, pointage, prise d'information avec les parents. Répondre aux sollicitations. Jeu avec les enfants</p> <p><u>Temps du Soir</u> 16h-19h mise en place du goûter, les animateurs s'assurent du passage aux toilettes. A la réception des enfants, ils font un point avec les enseignants. Au moment du départ, l'animateur doit être présent et faire un point avec les parents le cas échéant. 19h rangement et fermeture</p>

Accueil de loisirs vacances et mercredi

Les enfants	Les animateurs
<p>7h-8h30 arrivée des enfants temps d'autonomie</p> <p>9h30 fin des ateliers libres, rangement, mise en place « forum ».</p> <p>10h proposition des activités matinale, choix des enfants...</p> <p>11h30 fin des activités. Rangement et départ pour la cantine.</p> <p>11h45 les enfants passent aux toilettes avant le repas. (Lavage des mains...)</p> <p>12h repas, les enfants se placent ou ils le souhaitent, le service est géré par le personnel de cantine. Retour à la Villa après le repas</p> <p>13h Temps calme, les enfants de petite section ainsi que ceux de moyenne section le désirant vont au dortoir pour la sieste, les autres vont dans leur salle de référence pour une lecture ou des jeux calmes</p> <p>13h30 fin du temps calme, jeux libres...</p> <p>14h30 grands jeux</p> <p>16h goûter</p> <p>16h30-19h autonomie dans les salles et attente des parents...</p> <p>19h fin de l'accueil de loisirs</p>	<p>7h-8h30 mise en place de l'organisation d'accueil, pointage, prise d'information avec les parents.</p> <p>9h30 mise en place du forum et proposition d'activité.</p> <p>10h activité avec les enfants</p> <p>11h45 l'animateur veille à la sécurité des enfants durant le parcours et à ce que tous les enfants soient passés aux toilettes avant le repas.</p> <p>12h les animateurs mangent entre eux. L'animateur valorise les plats et encourage l'enfant à goûter. Retour à la villa après le repas.</p> <p>13h information, régulation et préparation sur le grand jeu</p> <p>14h30 grand jeu comprenant le rangement avec les enfants.</p> <p>16h-19h goûter et premiers départs d'enfants, retours d'information avec les parents.</p> <p>19h rangement et fermeture</p>

Les règles de vie des enfants :

Elles ont pour fonction de donner un cadre clair avec des règles définies. Établies par les enfants, en collaboration avec les animateurs, elles seront affichées (sous forme de pictogrammes par exemple) afin que chacun puisse s'y référer.

Sanctions :

Avoir une position d'autorité auprès des enfants ne la confère pas automatiquement. En effet, ne pas respecter les règles qui auront été établies, se retrancher trop souvent derrière une autorité supérieure (le directeur) ou encore ne pas répondre clairement aux questions de l'enfant sont autant de facteurs qui peuvent faire perdre ce statut.

Il faut alors en user de manière responsable et proportionnée, l'animateur se doit de faire la part des choses et être à l'écoute des enfants. Que ce soit de leurs questionnements, mais aussi de leurs excès et agir en conséquence, de manière proportionnée et se tenir à sa décision.

7. Organisation des activités

Nous encourageons les enfants à être acteurs de leur journée, au-delà de leur proposer des jeux et activités déjà préparés par les animateurs, nous leurs proposons également de préparer des grands jeux ou des activités. Nous les accompagnons bien entendu dans leur réalisation afin qu'ils puissent s'investir et créer à partir de leur imaginaire.

8. Sécurité

Physique : Nous nous assurons que les zones d'activités et grands jeux ne présentent aucun danger, si d'aventure un enfant venait à se blesser, nous le soignons, prévenons les parents et consignons l'incident dans le cahier d'infirmerie

Affective : Nous sommes à l'écoute des enfants et essayons d'être là au mieux pour eux

Morale : Nous respectons les mœurs et croyances de tous. Etant un établissement laïc nous leur demandons de garder leur croyance par devers eux. Nous restons néanmoins à l'écoute des parents qui, de par leur culture et croyance, ont un régime alimentaire différents

Suivi sanitaire : Les fiches sanitaires de tous les enfants accueillis et les PAI sont consignés dans des classeurs à l'accueil de loisirs

Sécurité alimentaire : Nous conservons les denrées en cuisine, soit dans une armoire prévue à cet effet soit, pour les denrées nécessitant d'être conservées au frais, dans le réfrigérateur. De plus nous faisons appel au même prestataire (Yvelines Restauration) que la collectivité pour ce qui est de la restauration les mercredis et les vacances scolaires.

Nous utilisons également un cahier de traçabilité pour consigner, à l'aide des étiquettes de dates limites de consommation (ou DLC), les aliments consommés par les enfants si ceux-ci venaient à avoir une intoxication alimentaire.

Sorties : Nous organisons des sorties à chaque période de vacances, celles-ci sont adaptées aux tranches d'âge. Le groupe doit bien entendu respecter les règles en vigueur dans les établissements visités tout en respectant les consignes données par les animateurs.

Les déplacements sont effectués à pied et en car :

- A pied : Le groupe est encadré par trois animateurs (un devant, un au milieu et un derrière)
- En car : Les déplacements sont encadrés par les animateurs, qui installent les enfants en s'assurant que leur ceinture soit bien attachée. Ils s'installent ensuite en veillant à se répartir à l'avant, au milieu et à l'arrière du car. Ils doivent compter les enfants à chaque montée et descente du car, pour s'assurer de n'oublier personne.

9. Les modalités de participations des mineurs

Les enfants sont sollicités pour la création d'activités, de grands jeux. Nous les encourageons à être acteur de leur journée car, au-delà de leur proposer des activités préparées par les animateurs, nous leur proposons également de préparer leurs grands jeux ou d'autres activités. Cela leur permet de s'investir plus avant et de créer à partir de leur imaginaire, tout en les accompagnant dans cette démarche.

10. L'accueil des enfants en situation de handicap

Les enfants porteurs de handicap et/ou de pathologies particulières seront accueillis avec une attention particulière afin de favoriser au mieux leur intégration.

Des rencontres seront organisées au préalable avec les familles afin d'accueillir au mieux l'enfant (connaissance de l'enfant, des suivis, du handicap)

11. Evaluation

Les moyens énoncés avec les objectifs pédagogiques sont nos outils qui nous permettent d'évaluer notre travail auprès des enfants. Ainsi :

- Les locaux sont rangés & décorés
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective
- Ils ont envie de partager leurs réalisations et/ou jeux avec les autres
- Un maximum de décisions sont prises par les enfants

Outils pour évaluer la satisfaction des enfants

Une boîte à Smiley sera mise à disposition des enfants pour évaluer les activités et les journées. Cela permettra à l'équipe d'animation d'améliorer et de s'adapter au mieux aux besoins et envies des enfants.

Evaluation des familles

En complément des retours informels ou formels effectués par les familles, un questionnaire de satisfaction à destination des familles sera mis en place en fin d'année scolaire.